

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 2 octobre 2014

T-PD-BUR(2014)RAP33Abr

**BUREAU DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA CONVENTION
POUR LA PROTECTION DES PERSONNES À L'ÉGARD DU TRAITEMENT AUTOMATISÉ
DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL
[STE n°108]
(T-PD-BUR)**

33^e réunion du Bureau

Paris, 30 septembre – 2 octobre 2014

RAPPORT ABRÉGÉ

Direction générale des droits de l'homme et de l'Etat de droit

Le Bureau du Comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (T-PD-BU) a tenu sa 33^e réunion du 30 septembre au 2 octobre 2014 à Paris sous la présidence de M. Jean-Philippe Walter (Suisse). L'ordre du jour, tel qu'il a été adopté par le Bureau du T-PD, et la liste des participants font l'objet des annexes I et II.

Le Bureau du T-PD :

1. a examiné le document de travail qui devra faire l'objet de discussions à l'occasion de la prochaine et dernière réunion du CAHDATA (1^{er}-3 décembre 2014) afin de se mettre d'accord sur la position du Bureau du T-PD en ce qui concerne les propositions et il a réaffirmé l'inquiétude exprimée par le T-PD lors de sa plénière en ce qui concerne le risque d'amoinrir le niveau de protection auquel le T-PD était parvenu en adoptant ses propositions de modernisation en 2012 ;

2. a examiné le projet d'exposé des motifs de la Recommandation révisée sur le traitement des données à caractère personnel dans le contexte de l'emploi, établi par le secrétariat, qui sera modifié sur la base des discussions puis transmis aux délégations auprès du T-PD pour obtenir leurs observations (modifiant les propositions) avant sa transmission au CDMSI ;

3. a discuté des besoins et des options envisageables en ce qui concerne les travaux relatifs à l'utilisation de données à caractère personnel dans le secteur de la police et a décidé de proposer l'élaboration d'un guide pratique sur l'utilisation des données à caractère personnel par la police, en chargeant son secrétariat de procéder à la sélection d'un expert ;

4. a pris acte des informations communiquées relativement au questionnaire sur la protection des données médicales et du fait que, à la suite d'une réunion conjointe des Bureaux du T-PD et du DH-BIO qui a eu lieu le 30 septembre 2014, il a été convenu de faciliter les contacts directs entre les représentants nationaux auprès de l'un et l'autre des deux comités afin de favoriser la coordination au niveau national ;

5. a pris acte des informations communiquées par le secrétariat au sujet des échanges automatiques entre Etats de données à caractère personnel à des fins administratives et fiscales et a décidé que, pour favoriser la diffusion de l'avis pertinent du T-PD, diverses actions devraient être menées au niveau national, notamment par les délégations auprès du T-PD ;

6. a discuté des actions à entreprendre par le Comité en ce qui concerne le thème des « big data » et s'est accordé à reconnaître qu'il convenait d'appliquer une approche plus souple, par exemple un rapport, mettant l'accent sur les questions d'anonymisation, de discrimination et d'utilisation des données à des fins de commercialisation. Il a décidé en outre qu'il faudrait choisir des experts pour cette tâche et il a chargé le secrétariat de prendre les mesures qui s'imposent à cet égard ;

7. a pris acte des informations communiquées en ce qui concerne la coopération avec les autres organes et institutions du Conseil de l'Europe et, en particulier, des activités dans le domaine de la gouvernance d'internet dans le contexte des procédures et politiques de l'ICANN ainsi que de la 51^e réunion de l'ICANN qui va bientôt avoir lieu (12-15 octobre) et où le T-PD sera représenté par M^{me} Alessandra Pierucci. Le travail du Comité de la Convention sur la cybercriminalité a également fait l'objet de discussions, de même que la possibilité d'une lettre signée conjointement par le président du T-PD et celui du groupe de travail de l'article 29 en réponse aux cas de figure présentés en juin (lors de la conférence des 19-20 juin 2014 sur les garanties de l'article 15 et l'accès de la justice pénale aux données) ;

8. a tenu une réunion conjointe avec le Bureau du DH-BIO le matin du 30 septembre 2014 et discuté de questions d'intérêt commun ainsi que des possibilités de coopération future, réunion au cours de laquelle les comités respectifs ont présenté leurs activités en cours et notamment la révision de la Recommandation (97)5 sur la protection des données médicales, les « big data » et l'emploi et décidé d'étudier la possibilité d'une collaboration plus approfondie en ce qui concerne les technologies émergentes ainsi que la mise au point d'outils tels que des lignes directrices ou des codes de bonnes pratiques pour faciliter la mise en œuvre des principes existants dans des domaines spécifiques d'intérêt commun ;

9. a adopté un avis (voir annexe III) concernant le document de travail sur la recherche relative aux matériaux biologiques d'origine humaine (DH-BIO) et a chargé son secrétariat de transmettre l'avis au DH-BIO dans le délai fixé ;

10. a pris acte des informations communiquées par les observateurs ayant participé à la réunion ;

11. a pris acte de l'échange de vues que le président aura le 7 octobre avec le groupe de rapporteurs du Comité des Ministres sur la coopération juridique, afin de souligner l'importance du travail et notamment de déplorer l'insuffisance des ressources attribuées à ce dossier ;

12. a confirmé que sa 34^e réunion se tiendrait du 16 au 18 décembre 2014 à Strasbourg.

ANNEXE I.

Strasbourg, le 29 août 2014

T-PD-BUR33(2014)OJ_fr

BUREAU DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA CONVENTION POUR LA PROTECTION DES PERSONNES A L'ÉGARD DU TRAITEMENT AUTOMATISÉ DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL [STE n° 108] (T-PD-BUR)

33^{ème} réunion, Paris, Conseil de l'Europe, salle 02

**Du 30 septembre 2014 – 9h00
Au 2 octobre 2014 – 16h00**

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA REUNION

- T-PD-BUR(2014)RAP32Abr Rapport abrégé de la 32^{ème} réunion du Bureau (25-27 mars 2014)
- T-PD(2014)RAP31Abr Rapport abrégé de la 31^{ème} réunion Plénière (2-4 juin 2014)
- T-PD(2014)WP Programme de travail
- T-PD(2014)Regl. Règlement intérieur

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. COMMUNICATION DU SECRETARIAT

4. MODERNISATION DE LA CONVENTION 108

Expert scientifique : Mme Cécile de Terwangne, Professeur à la Faculté de Droit, Directrice de recherche au CRIDS, Université de Namur (FUNDP)

Action requise : Le Bureau examinera le document de travail qui sera examiné lors de la prochaine et dernière réunion du CAHDATA (1-3 Décembre 2014) afin de convenir de la position du Bureau du T-PD sur ces propositions.

- CAHDATA(2014)03 Document de travail – Convention 108 avec son Protocole additionnel et propositions de modernisation (uniquement en anglais)

- T-PD(2012)04REV04 Document final sur la modernisation de la Convention 108
- Résolution sur la révision de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel, adoptée lors la Conférence européenne des autorités de protection des données.

5. RECOMMANDATION EMPLOI

Action requise : le Bureau examinera le projet d'exposé des motifs de la recommandation révisée sur le traitement des données à caractère personnel dans le cadre de l'emploi, préparé par le Secrétariat, avant sa transmission au CDMSI.

- T-PD(2014)08 Projet de recommandation sur le traitement des données à caractère personnel dans le cadre de l'emploi
- T-PD-BUR(2014)02 Projet d'exposé des motifs de la recommandation révisée sur le traitement des données à caractère personnel dans le cadre de l'emploi
- T-PD-BUR(2010)11FIN Etude sur la recommandation No. R (89) 2 sur la protection des données à caractère personnel utilisées à des fins d'emploi et propositions de révision de la recommandation ci-mentionnée - par Giovanni Buttarelli

6. PROTECTION DES DONNEES ET POLICE

Action requise : Le Bureau décidera des suites à donner en la matière

- T-PD-BUR(2013)11 Recommandation (87) 15 – « Vingt-cinq ans après » : rapport final (en anglais uniquement)

7. PROTECTION DES DONNEES MEDICALES

Action requise : Le Bureau prendra note des informations fournies par le Secrétariat et décidera des suites à donner en la matière.

- T-PD(2014)07 "Medical technologies and data protection issues" Questionnaire (anglais seulement)
- Recommandation N° R (97) 5 sur la protection des données médicales

8. ECHANGE AUTOMATIQUE DE DONNEES

Action requise : Le Bureau prendra note des informations fournies par le Secrétariat et discutera des suites à donner (moyens de promouvoir la diffusion de l'avis et d'autres mesures à prendre à l'égard de ce sujet).

- T-PD-BUR(2014)01 Rapport sur les implications pour la protection des données d'un recours croissant à des mécanismes d'échanges interétatiques et automatiques de données à

caractère personnel à des fins administratives et fiscales, ainsi que dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et de la corruption.

- T-PD(2014)05 Avis sur les implications en matière de protection des données à caractère personnel des mécanismes d'échange interétatique et automatique de données à des fins administratives et fiscales.

9. BIG DATA

Action requise : Le Bureau prendra note des informations fournies par le Secrétariat et discutera des suites à donner.

- "Working Paper on Big Data and Privacy" "Privacy principles under pressure in the age of Big Data analytics" (uniquement en anglais)
- Big Data and Data Protection ICO (uniquement en anglais)
- Preliminary Opinion of the European Data Protection Supervisor "Privacy and competitiveness in the age of big data: The interplay between data protection, competition law and consumer protection in the Digital Economy" (uniquement en anglais)
- Executive Office of the President, "Big Data and Privacy: A Technological Perspective" Report to the President (uniquement en anglais)
- Report of workshop on Privacy, Consumers, Competition and Big Data 2 June EDPS (uniquement en anglais)

10. COOPERATION AVEC D'AUTRES INSTANCES DU CONSEIL DE L'EUROPE

Action requise : Le Bureau prendra note des informations fournies par le Secrétariat.

- Comité Directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI)
- Gouvernance de l'Internet
 - Rapport des experts du Conseil de l'Europe «Les procédures et politiques de l'ICANN à la lumière des droits de l'homme, des libertés fondamentales et des valeurs démocratiques» (anglais uniquement)
- Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY)
- APCE

11. REUNION CONJOINTE AVEC LE BUREAU DU DH-BIO (NB. - 30/09 matin)

Action requise : Le Bureau tiendra une réunion conjointe avec le Bureau du DH-BIO pour discuter de questions d'intérêt commun aux deux comités concernant une future coopération.

- Projet de d'ordre du jour et document de travail (à diffuser ultérieurement)

12. AVIS

Action requise: Le Bureau examinera le projet d'avis soumis pour adoption

- T-PD-BUR(2014)xx Projet d'avis - sur le document de travail sur la recherche utilisant du matériel biologique d'origine humaine (DH-Bio)
- DH-BIO/INF(2014)3 Document de travail sur la recherche utilisant du matériel biologique d'origine humaine

13. OBSERVATEURS

Action requise: Le Bureau prendra note des informations fournies par les observateurs.

14. SUJETS DIVERS

* * *

PROJET D'ORDRE DES TRAVAUX
(indicatif et sujet a modification en fonction du rythme des travaux)

	30 septembre 2014	1 octobre 2014	2 octobre 2014
<i>Début</i>	09h00	09h30	09h30
<i>Matin</i>	Point 11	Point 5	Point 4
<i>Déjeuner</i>	13h00-14h30	13h00-14h30	13h00-14h30
<i>Après-midi</i>	Points 1, 2, 3, 5	Points 5 et 6-14	Point 4
<i>Fin</i>	18h00	18h00	16h00
<i>Soirée informelle</i>	20h00		

ANNEXE II.

Strasbourg, 2 October/octobre 2014

T-PD-BUR33(2014)LP_Final

**BUREAU OF THE CONSULTATIVE COMMITTEE OF THE
CONVENTION FOR THE PROTECTION OF INDIVIDUALS WITH REGARD
TO AUTOMATIC PROCESSING OF PERSONAL DATA
[ETS 108]**

**BUREAU DU COMITE CONSULTATIF DE LA CONVENTION
POUR LA PROTECTION DES PERSONNES A L'EGARD DU TRAITEMENT
AUTOMATISE DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL
[STE n° 108]**

(T-PD-BUR)

33rd meeting / 33^{ème} réunion

LIST OF PARTICIPANTS

LISTE DES PARTICIPANTS

**30 September / septembre – 2 October / octobre 2014
Paris, Room / salle 2**

Directorate General of Human Rights and Rule of Law /
Direction Générale Droits de l'Homme et Etat de droit

MEMBERS OF THE BUREAU / MEMBRES DU BUREAU

BELGIUM / BELGIQUE

Joëlle Jouret, SPF Justice, Direction générale de la législation et des libertés et droits fondamentaux, Service des droits de l'homme, Cellule vie privée, 115 boulevard de Waterloo, 1000 Bruxelles

GEORGIA / GEORGIE

Nino Sarishvili, Head of International Relations and Communications Department, Office of the Personal Data Protection Inspector, 7, Ingorokva Str., 0105, Tbilisi Georgia

ITALY / ITALIE

Pierucci Alessandra, (first vice-chair), Piazza di Monte Citorio 121, 00186 Rome

LUXEMBOURG (apologised/excusé)

Gérard Lommel, Président, Commission Nationale pour la protection des données (CNPD), 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg

PORTUGAL (apologised/excusé)

João Pedro Cabral, Legal Adviser, Directorate General of Justice Policy, Ministry of Justice, Avenida D. João II, n.º1.08.01 E, Torre H, Pisos 2/3, 1990-097 Lisboa

SERBIA / SERBIE (apologised/excusée)

Nevena Ružić, (second vice-chair), Head of Office, Commissioner for Information of Public Importance and Personal Data Protection, 42 Svetozata Markovica, 11 000 Belgrade

SPAIN / ESPAGNE

Agustín Puente Escobar, Director, Agencia Española De Protección De Datos, State Attorney -Head of the Legal department, C/Jorge Juan, 6, 28001 Madrid

SWITZERLAND / SUISSE

Jean-Philippe Walter, (Président), Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT), Chancellerie fédérale, Feldeggweg 1, 3003 Berne

MEMBERS OF THE T-PD / MEMBRES DU T-PD

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Hana Štěpánková, Head of the Press Department, Spokeswoman, Office for Personal Data Protection Pplk.Sochora 27, 170 00 Prague 7

MONTENEGRO

Zora Cizmovic, Ministry of Interior of Montenegro, Head of the Section for Personal Data Protection and Free Access to Information, Blvd. Svetog Petra Cetinjskog No 22, Podgorica

Jelena Matovic, Ministry of Interior of Montenegro, Department for International Cooperation and European Integration, Advisor - Interpreter

SWEDEN / SUÈDE

Naiti Del Sante, Legal advisor, Division for Labour Law and Work Environment, Ministry of Employment, 103 33 Stockholm

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Daniel Johns, EU and International Data Protection Policy Ministry of Justice

OBSERVERS / OBSERVATEURS

TURKEY / TURQUIE

Abdullah Aydin, Counsellor, Ministry of Justice, Turkish Embassy in Paris

ASSOCIATION EUROPEENNE POUR LA DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME / EUROPEAN ASSOCIATION FOR THE DEFENSE OF HUMAN RIGHTS (AEDH)

Marise Artiguelong, Déléguée, AEDH, Rue de la Caserne 33 – 1000 Brussels, Belgium

EUROPEAN DATA PROTECTION SUPERVISOR (EDPS) / LE CONTRÔLEUR EUROPEEN DE LA PROTECTION DES DONNÉES (CEPD)

Alba Bosch Moliné, Acting head of international cooperation, Policy & Consultation Unit, Postal address: Rue Wiertz 60, B-1047 Brussels, Office address: Rue Montoyer 30, B-1040 Brussels

EUROPEAN COMMISSION / COMMISSION EUROPEENNE

Katerina Dimitrakopoulou, Policy Officer, Directorate C: fundamental rights and Union citizenship, Unit C3 Data Protection, 1049 Bruxelles, Belgium

Lukasz Rozanski

FRENCH-SPEAKING ASSOCIATION OF PERSONAL DATA PROTECTION AUTHORITIES / ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AUTORITÉS DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (AFAPDP)

Floriane Leclercq, Chargée de mission, Commission nationale de l'informatique et des libertés, 8 rue Vivienne - CS 30223 - 75083 PARIS Cedex 08

INTERNATIONAL CONFERENCE OF DATA PROTECTION AND PRIVACY COMMISSIONERS / CONFERENCE INTERNATIONALE DES COMMISSAIRES A LA PROTECTION DES DONNEES ET DE LA VIE PRIVEE

Laurent Lim, CNIL, Juriste chargé de mission, Service des affaires européennes et internationales

SCIENTIFIC EXPERTS / EXPERTS SCIENTIFIQUES

Cécile de Terwangne, Professeur à la Faculté de Droit, Directrice de recherche au CRIDS (Centre de Recherches Informatique, Droit et Société), Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix (FUNDP), Rempart de la Vierge n°5, 5B-5000 Namur, Belgique

SECRETARIAT

**Directorate General Human Rights and Rule of Law
Direction Générale Droits de l'Homme et Etat de Droit**

Data Protection Unit / Unité de la protection des données

Sophie Kwasny, Secretary of the T-PD / Secrétaire du T-PD

Maria Michaelidou, Programme Advisor / Conseillère de programme

INTERPRETERS / INTERPRETES

Ms Eline Aitken
Mr Claudien Pierson
Ms Marianne de Susbielle

ANNEXE III.